

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 18 SEPTEMBRE 2024, IL SERA PROCÉDÉ À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PRÉALABLE :

- À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA GARE ROUTIERE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORLEANS,
- À LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DUDIT PROJET, EN VUE DE L'IDENTIFICATION DES PARCELLES, DE LA RECHERCHE DES PROPRIÉTAIRES, DES TITULAIRES DE DROITS RÉELS ET AUTRES INTÉRESSÉS (ENQUÊTE PARCELLAIRE).

LE SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST FIXÉ À LA MAIRIE CENTRALE D'ORLEANS ET À LA MAIRIE DE PROXIMITÉ D'ORLEANS NORD. LE PÉRIMÈTRE DE CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNE UNIQUEMENT LE TERRITOIRE DE CETTE COMMUNE.

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : TRENTE-DEUX JOURS CONSÉCUTIFS, DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2024 À PARTIR DE 08H30 JUSQU'AU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 À 17H00 INCLUS.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE : CONSTITUÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE, COMPRENANT NOTAMMENT LA DÉLIBÉRATION DE SA COMMISSION PERMANENTE ET LES PLANS DES TERRAINS NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DUDIT PROJET, SERA DÉPOSÉ, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, EN MAIRIE CENTRALE D'ORLEANS (1 PLACE DE L'ÉTAPE, 45040 ORLEANS CEDEX 1) ET EN MAIRIE DE PROXIMITÉ D'ORLEANS NORD (16 RUE CHARLES LE CHAUVE, 45000 ORLEANS), OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRÈS :

- MAIRIE CENTRALE D'ORLEANS :

- DU LUNDI AU JEUDI : 08H30 À 17H30,
- LE VENDREDI : 08H30 À 17H00,
- LE SAMEDI : 09H00 À 12H00,

- MAIRIE DE PROXIMITÉ D'ORLEANS NORD :

- LE LUNDI : 14H00 À 18H00,
- DU MARDI AU VENDREDI : 08H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H00.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours> ET SUR LE SITE INTERNET DU CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE :

<https://jeparticipe.centre-valdeloire.fr/project/parlons-mobilites/step/consultation-sur-les-infrasstructures>

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, M. DANIEL MELCZER, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- À LA MAIRIE CENTRALE D'ORLEANS :

- LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2024 DE 14H00 À 17H00,
- LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 DE 14H00 À 17H00,

- À LA MAIRIE DE PROXIMITÉ D'ORLEANS NORD :

- LE MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 DE 14H00 À 17H00,
- LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 DE 14H00 À 17H00.

M. PIERRE BILLOTEY EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS POUR CONDUIRE LADITE ENQUÊTE PUBLIQUE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. MELCZER.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LES REGISTRES D'ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERTS À CET EFFET, PARAPHÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉS EN MAIRIE CENTRALE D'ORLEANS ET EN MAIRIE DE PROXIMITÉ D'ORLEANS NORD ;
- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE CENTRALE D'ORLEANS OU À LA MAIRIE DE PROXIMITÉ D'ORLEANS NORD AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AUX REGISTRES D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉS DANS CES MAIRIES ;
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE : « RÉHABILITATION DE LA GARE ROUTIÈRE À ORLEANS ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE CENTRALE D'ORLEANS ET À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIÉS

- SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

- SUR LE SITE INTERNET DU CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE :

<https://jeparticipe.centre-valdeloire.fr/project/parlons-mobilites/step/consultation-sur-les-infrasstructures>

AU TERME DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET SERA L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER PAR ARRÊTÉ(S), AU VU DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SUR L'UTILITÉ PUBLIQUE DE CE PROJET ET SUR LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS CONCERNÉS.